

Date de la convocation : 21/06/2019

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Mmes Catherine DEWAILLY, Marie-Annick GUIMARD, Marilys MONCOUCUT, Josette RAIMON, Patricia ROUET.

MM. Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-James PERLADE, Jean-Luc PIPELIER, Patrick RAMOS, Olivier SALARDENNE, Michel STRECK.

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Josiane LAROCHE à M. Jean-Claude MORISSE

Absents : Mme Valérie LUSSIEZ, MM. Laurent BRIAND, René RICHARD, Alain RAYMOND.

Secrétaire de séance : Patrick RAMOS

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

Délibération n°1 – Tableau des effectifs – suppressions et créations de postes

SUPPRESSIONS DE POSTES

- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet de 20h00 à compter du 1^{er} octobre 2019
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet de 33h00 à compter du 1^{er} octobre 2019
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe à temps non complet de 31h00 à compter du 1^{er} octobre 2019
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet de 30h00 à compter du 15 décembre 2019

CREATIONS DE POSTE

- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe à temps non complet de 20h00 à compter du 1^{er} octobre 2019
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe à temps non complet de 33h00 à compter du 1^{er} octobre 2019
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe à temps non complet de 31h00 à compter du 1^{er} octobre 2019
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe à temps non complet de 30h00 à compter du 15 décembre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer et de supprimer, les postes tels que décrits ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces créations et suppressions de poste.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°2 – Décision modificative n°1 Budget COMMUNE et Budget

EPICERIE

BUDGET COMMUNE

Opération / Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant
Régularisation avances Opération Mairie 104	041	2313	+ 80 442.41 €	041	238	+ 80 442.41 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			+ 80 442.41 €			+ 80 442.41 €

BUDGET EPICERIE

Opération / Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant
Avis échéance prêt	011	615221	- 0.05 €			
	66	66111	+0.05 €			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0.00 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits tels que proposés autorise, Monsieur le Maire, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°3 Affiliation volontaire du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne au CDG17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'affiliation du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne au CDG17 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°4 Réhabilitation et extension des bâtiments administratifs de la Commune – Compte rendu annuel 2018 de la SEMDAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte rendu 2018 établi par la SEMDAS, ci-annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°5 Composition du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Révision de l'accord local de gouvernance en vue des élections municipales de 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'un accord local fixant à 82 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté avec la répartition suivante :

CDA LA ROCHELLE			
REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES			
REVISION DE L'ACCORD LOCAL EN VUE DES ELECTIONS			
MUNICIPALES 2020			
COMMUNE	Population municipale identifiée au plus récent décret (01/01/2019)	Situation actuelle	Proposition Accord local à 82 sièges
La Rochelle	75 736	33	33
Aytré	8 706	4	4
Périgny	8 281	4	4
Lagord	7 100	3	3
Puilboreau	5 993	3	3
Châtelailon-Plage	5 923	3	3
Nieul-sur-Mer	5 767	3	3
Dompierre-sur-Mer	5 387	3	3
Saint-Xandre	4 718	2	2
Sainte-Soulle	4 401	2	2
Angoulins	3 880	2	2
La Jarrie	3 224	2	2
Marsilly	3 003	2	2
L' Houmeau	2 842	2	2
La Jarne	2 473	1	1

Saint-Médard-d'Aunis	2 232	1	1
Vérines	2 220	1	1
Saint-Rogatien	2 187	1	1
Salles-sur-Mer	2 103	1	1
Esnandes	2 056	1	1
Thairé	1 675	1	1
Yves	1 475	1	1
Saint-Christophe	1 364	1	1
Clavette	1 357	1	1
Saint-Vivien	1 252	1	1
Croix-Chapeau	1 240	1	1
Bourgneuf	1 216	1	1
Montroy	881	1	1
	168 692	82	82

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec 3 abstentions, 1 voix contre et 11 voix pour.

Délibération n°6 Contrat Enfance Jeunesse et Convention de prestations avec la CAF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et une convention de prestations avec la CAF ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°7 Demande de dérogation pour la célébration des mariages et des Conseils Municipaux dans la Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la célébration des Mariages et des Conseils Municipaux durant la période des travaux des bâtiments administratifs de la Mairie, soit d'août 2019 à courant 1^{er} trimestre 2020, dans la Salle des Fêtes, place de la Mairie.
- De transmettre cette délibération à Monsieur le Procureur de la République afin qu'il puisse donner son accord pour sortir les registres de la Mairie pour aller dans la Salle des Fêtes sise place de la Mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°8 Transfert dans le domaine public communal de voies privées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Procède au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique,
- Approuve à l'unanimité le transfert dans le domaine public communale des voies ci-dessous :

Lotissement Champ de la Garenne :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
AH	130	Ensemble des co-propriétaires	Rue du Champ de la Garenne	26 ca
	131			1 a 84 ca
	136			23 a 42 ca
	145			70 ca

Lotissement Les Ribéroux :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
AD	3	Ensemble des co-propriétaires	Rue des Ribéroux	3 a 54 ca
	13			27 ca
	16			53 a 69 ca
	18			6 a 89 ca
	25			3 a 26 ca
	29			25 ca

Lotissement Ancienne Frénée :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
AI	25 47	Ensemble des co-propriétaires	Rue Jean Moulin Rue de la Motte Rue des Jamessess	16 ca 1 ha 27 a 80 ca

Rue du 19 mars 1962 :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
AC	50 56 64	Ensemble des co-propriétaires	Rue du 19 mars 1962	1 a 66 ca 16 ca 54 a 81 ca

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. Il est précisé que les frais seront à la charge de la Commune

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°9 Convention pour la conception de l'aménagement de la Grand'rue de Grolleau et de la Rue du Mississippi (Grolleau) et la réalisation des travaux avec le Syndicat Départemental de la Voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la conception de l'aménagement de la Grand'rue de Grolleau et une partie de la rue du Mississippi (entrée de Grolleau) et la réalisation des travaux avec le Syndicat Départemental de la Voirie, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°10 Convention entre la CDA de La Rochelle et la Commune pour l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation du sol

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention entre la CDA de La Rochelle et la Commune pour l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation du sol ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Marché de Noël : week-end du 7 et 8 décembre 2019. Volonté de la majorité des conseillers municipaux de ne pas augmenter les tarifs de location des tivoli
- Suite aux dégradations faites dans le Parc après la Fête de la Rosière, la Commune a déposé plainte auprès de la Gendarmerie Nationale
- Enquête publique du PLUi : permanences à Salles sur Mer lundi 24/06/2019 9h-12h, mercredi 10 juillet 9h-12h. Tous les habitants de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ont accès à l'ensemble des permanences sur toutes les Communes + registre papier et registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1359>.